

Pour faire connaître votre projet,
retournez le formulaire complété :

À URBAM CONSEIL

- par courriel :
marne@urbam.fr
- par voie postale :
23A, rue André Dhôtel
08130 ATTIGNY
- ou en les contactant par téléphone au :
03 24 71 00 91

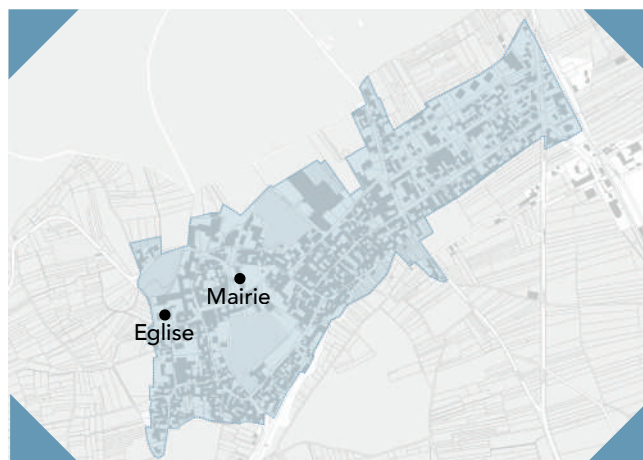
DANS VOTRE MAIRIE

Les informations recueillies dans le formulaire joint seront traitées de manière confidentielle par Urbam Conseil dans le cadre du suivi-animation de l'OPAH et seront conservées pendant la durée de l'opération. Conformément aux lois « Informatique & Liberté » et « RGPD », vous pouvez exercer vos droits d'accès à vos données, de rectification, d'effacement, d'opposition, de limitation ou de portabilité en contactant Urbam Conseil : 45 bis, rue de Nancy, BP 80246, 88007 EPINAL Cedex ou au 03.29.64.05.90

Permanences d'Urbam Conseil - Enercoop à la mairie du Mesnil-sur-Oger

3^e vendredi de chaque mois
de 13h30 à 15h30
2, place de la mairie

Des aides renforcées dans le
périmètre OPAH-RU du
Mesnil-sur-Oger :



Le Mesnil-sur-Oger

OPAH (-RU)

Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (de Renouvellement Urbain)



Aides financières

Conseils techniques et
assistance administrative

Rénovation énergétique

Autonomie et maintien à domicile

Habitat indigne et très dégradé

Lutte contre la vacance



Êtes-vous concerné(e) ?

Pour les propriétaires ou copropriétaires d'un logement de plus de 15 ans, occupé ou loué, avec un projet de travaux :



Amélioration de la performance énergétique



Adaptation du logement pour le maintien à domicile



Réhabilitation d'un logement très dégradé ou indigne



Remise sur le marché d'un logement vacant

Vous avez droit à des aides financières, des prêts incitatifs et des avantages fiscaux

Subventions de l'Anah, d'Épernay Agglo Champagne et de la Région, éco-prêt travaux à taux zéro, TVA à taux réduits, réduction d'impôt pour les propriétaires bailleurs.

Sous conditions de ressources pour les propriétaires occupants, de location à loyer modéré pour les propriétaires bailleurs et d'atteinte d'un niveau minimal de performance énergétique selon les cas.

Et vous pouvez être accompagné(e) gratuitement de façon personnalisée par l'équipe Urbam Conseil - Enercoop

- Informations et conseils
- Visite sur site et étude de faisabilité
- Évaluation énergétique et programme de travaux
- Plan de financement, montage et dépôt des dossiers de subventions et de prêts

Comment procéder ?

- 1 Prendre contact avec Urbam Conseil :
 - par téléphone : 03 24 71 00 91
 - par mail : marne@urbam.fr
 - en remplissant le formulaire joint
 - en vous rendant à une permanence (planning au dos)
- 2 Définir votre projet à l'aide d'une visite sur place et de conseils techniques : analyse des devis, vérification des critères techniques.
- 3 L'équipe Urbam Conseil - Enercoop est votre unique interlocuteur pour le montage de votre dossier de demande de subventions.
- 4 Lorsque les travaux sont terminés, Urbam Conseil-Enercoop réalise une visite de contrôle et vous accompagne pour l'obtention des subventions.

ATTENTION !

Les travaux ne doivent pas avoir débuté avant l'accord des financeurs



Quel est votre projet ?

Vous envisagez des travaux de réhabilitation et vous souhaitez bénéficier d'un accompagnement financier, technique et administratif ?

Faites connaître votre projet en complétant le coupon-réponse ci-dessous. Ces démarches sont gratuites et sans engagement.

Nom :

Prénom :

Téléphone :

Courriel :

Adresse :

Votre projet concerne :

- votre résidence principale
- un ou des logement(s) que vous louez
- un ou des logement(s) vacant(s)
- une copropriété

Adresse du logement ou de l'immeuble concerné :

Travaux envisagés :

- amélioration énergétique
- autonomie et maintien à domicile
- réhabilitation d'un logement inconfortable
- réhabilitation d'un logement dégradé
- réhabilitation d'un immeuble

Vous souhaitez être recontacté(e) :

- par courriel
 - par téléphone
- vos disponibilités (jours et horaires) :

.....
.....